



1111974102

DATE DEPOT :	2011-12-21
NUMERO DE DEPOT :	2011R120071
N° GESTION :	1991B04836
N° SIREN :	381449818
DENOMINATION :	A.M. CONSEIL
ADRESSE :	10 AV GEORGE V 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2011/12/09
TYPE D'ACTE :	DECISION DU PRESIDENT
NATURE D'ACTE :	REDUCTION DE CAPITALMODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

Société par actions simplifiée « A.M. CONSEIL »
 au capital de 1.500.000 euros
 divisé en 100.000 actions de 15 euros
 Siège social : 10 avenue George V - 75008 PARIS
 SIREN N° 381 449 818 - RCS PARIS

=====

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
 EN DATE DU 9 DECEMBRE 2011**

Enregistré à : S I E 8 EME EUROPE-ROME POLE ENREGISTREMENT
 Le 13/12/2011 Bordereau n°2011/4 916 Case n°50 Ext 24849
 L'an deux mille onze,
 Le neuf décembre,
 Au siège social,
 A neuf heures.
 L'Agent
 Sylvain LANGLOIS
 Agent Administratif principal
 des Finances publiques
 LE SOUSSIGNE :
 Monsieur Alain MINC, Actionnaire de référence et Président de la société "A.M. CONSEIL"

A pris les décisions suivantes relatives à la constatation du caractère définitif de la réduction de capital décidée par l'assemblée générale des associés en date du 4 novembre 2011.

Le Président rappelle :

- Qu'aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date 4 novembre 2011, les associés de la société, à l'unanimité, ont décidé la réduction du capital de 722.835 € euros, par voie de rachat des 49.189 actions appartenant à la société "ASM", société civile au capital de 14.458.700 €, ayant son siège social à PARIS (75008) 3 rue de Messine, identifiée au SIREN sous le numéro 501 763 429 - RCS PARIS, au prix unitaire de 300 €, soit 14.456.700 € pour lesdites actions, avec attribution à la société "ASM" d'éléments de l'actif social de la société "A.M. CONSEIL".
- Qu'aux termes de ladite assemblée, la collectivité des associés a conféré tous pouvoirs au Président à l'effet d'acquiescer les actions présentées au rachat dans les conditions ci-dessus, de réaliser la réduction de capital et de constater le caractère définitif de la réduction de capital.
- Que le procès-verbal de cette assemblée a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de PARIS, le 10 novembre 2011, sous le numéro 2011R105522 (2011 105169).
- Que ce dépôt a fait courir le délai légal d'opposition.
- Que plus de vingt jours se sont écoulés depuis lors.
- Qu'à la date du 5 décembre 2011, la société n'a pas enrôlé d'assignation en opposition à la réalisation de la réduction de capital sus-visée, ainsi qu'il résulte d'un certificat de non-opposition délivré par le Greffe du Tribunal de commerce de PARIS, le 6 décembre 2011.

En conséquence, le Président constatant le caractère définitif de ladite réduction de capital, décide :

- que le rachat des 49.189 actions à la société "ASM", sus-désignée, est opéré au prix de 300 € par action, soit la somme totale de 14.456.700 €, réglée par attribution à la société "ASM", sus-désignée, des éléments ci-après désignés de l'actif social de la société "A.M. CONSEIL", savoir :

1°)		
Un ensemble d'oeuvres d'art, d'une valeur au 30 septembre 2011, de 7.183.358,35 €, savoir :		
	DESIGNATION	MONTANT EN €
1.	LAMPADAIRES JF DUBOIS	22.867,35
2.	ARTIS/R.RYMAN	447.679,28
3.	A.CAMUS + L.TROSTKY/JC VRAI	27.200,00
4.	R.GARY/JC VRAIN	1.400,00
5.	P.ELUARD/JC VRAIN	5.500,00
6.	D.GIACOMETTI/ARC EN SEINE	31.500,00
7.	FR CHATEAUBRIAND/JC VRAIN	990,00
8.	SCULPTURE M. ERNST 1955	93.000,00
9.	JC VRAIN/G.APPOLIN. + A.BRE	9.500,00
10.	P.BERGE/A.ENSTEIN + JP SART	5.750,00
11.	JC VRAIN/P. VERLAINE	9.000,00
12.	JC VRAIN/M. ERNST	10.500,00
13.	CHRISTIE'S/D. GIACOMETTI	77.524,07
14.	JC VRAIN/DE LOUTREL	1.500,00
15.	JC VRAIN/A. BRETON	10.000,00
16.	JC VRAIN/J. MANSOUR	1.173,00
17.	GAL.PAS/SCULPT.A.NOLL	68.000,00
18.	GAL.PAS/VASE G. JOUVE	32.000,00
19.	GAL.KG/P. SOULAGES	76.500,00
20.	F. PINAULT/A.TAPIES	600.000,00
21.	TAXE/TABLEAU A. TAPIES	30.000,00
22.	JC VRAIN/C. MAURRAS	12.000,00
23.	JC VRAIN/J. MAYNARD KEYNES	1.850,00
24.	G. LORETTO/LUSTRE	40.000,00
25.	GAL.T.ROPAC/G. BASELITZ	210.800,00
26.	CHRISTIE'S/FRANZ KLINE	175.182,48
27.	ARTCURIAL/D. GIACOMETTI	61.661,00
28.	JC VRAIN/GAL DE GAULLE	1.850,00
29.	GAL.DOWNT/CAN.V.KAGAN	55.000,00
30.	GAL.KREO/TABLE PB	25.083,61
31.	GAL.KREO/TAB.FAM.M.SKEZELY	8.361,20
32.	GAL.KREO/BOITE JS	8.361,20
33.	GAL.KREO/CONSOLE MB	16.722,41
34.	GAL.KREO/BUR.FINE ART	24.247,49
35.	JC VRAIN/APOLLIN. + ARAGON	8.600,00
36.	GAL DORIA/2 FAUT + CH./P. CHAR	391.000,00
37.	GAL DORIA/TABLES + TAB/MALL	221.000,00
38.	CHRISTIE'S/JM BASQUIAT	581.023,04
39.	GAL KREO/LAMPAD. HELICE	5.000,00
40.	GAL KREO/BOITE AA/M.SZEKELY	10.000,00
41.	GAL KREO/BUREAU MS	29.264,21

42.	JC VRAIN/M. PROUST	9.000,00
43.	GAL KREO/CAISSON AM	8.361,20
44.	GAL KREO/BEAD BULP LAMP	8.361,20
45.	GAL KREO/17 PIECES DOMO	28.010,03
46.	GAL. M.GOODMAN/H. SUGIMOTO	61.143,18
47.	HAUNCH VEN./K. TYSON	149.700,60
48.	GAL KREO/ETAG. FINE ART	18.394,65
49.	GAL KREO/2 BOITES SAM	12.541,81
50.	GAL DORIA/TABLE P. CHAREAU	85.000,00
51.	GAL DORIA/2 FAUT.R.MALLET	93.500,00
52.	GAL KREO/BING ONE/M. SZEKEL	8.361,20
53.	JC VRAIN/F. ENGELS	24.000,00
54.	GAL KREO/BOITE SM	2.500,00
55.	JOUSSE/2 CH. + CANAP.P.JEANNE	90.000,00
56.	GAL KREO/ECRIT.G.L./M.SZEKE	11.705,69
57.	GAL DORIA/CEND.M.BRANDT	34.000,00
58.	GAL DORIA/CORB.R.MALLET-ST	34.000,00
59.	JC VRAIN/L. ARAGON	1.850,00
60.	JC VRAIN/FAUST GOETHE	11.000,00
61.	JOUSSE/COUPE G. JOUVE	6.500,00
62.	GAL KREO/TABLE PARIS/M S	18.394,65
63.	MANUF.SEVRES/2 VASES	3.600,00
64.	GAL.DOWN/CYL.G.JOUVE	50.000,00
65.	GAL.DOWN/OH VOID/RON ARA	32.500,00
66.	JC VRAIN/G. CLEMENCEAU	11.000,00
67.	GAL KREO/CONSOLE 103/M.SZ	18.394,65
68.	GAL KREO/TABLES PK/M.SZE	16.722,41
69.	JC VRAIN/V. HUGO	23.000,00
70.	GAL KREO/VASE NORD/M. SZE	14.000,00
71.	GAL KREO/CAN.FAKE CARRE	8.361,21
72.	GAL KREO/CAN.FAKE ROND	8.361,20
73.	JC VRAIN/JM KEYNES	4.000,00
74.	JC VRAIN/P. VERLAINE	5.000,00
75.	CHRISTIE'S/R. STINGEL	824.916,97
76.	JC VRAIN/A. MALRAUX	28.000,00
77.	GAL KREO/2 TABOURETS	14.214,04
78.	JC VRAIN/A. SOLJENITSYNE	3.000,00
79.	JC VRAIN/D. RICARDO	23.000,00
80.	JC VRAIN/T. ROOSEVELT	5.000,00
81.	GAL KREO/LAMPE G. SARFATI	1.400,00
82.	JC VRAIN/M. JACOB	1.750,00
83.	JC VRAIN/C. DE GAULLE	3.000,00
84.	GAL KREO/LAMPAD. G. SARFATTI	25.000,00
85.	JC VRAIN/A. RIMBAUD	1.800,00
86.	CHRIS./B. NEWMAN 542.5K\$	433.306,71
87.	CHRIS./SAL.BOULE J. ROYERE	409.000,00
88.	JC VRAIN/A. MALRAUX	9.000,00
89.	JC VRAIN/LF CELINE	8.400,00
90.	JC VRAIN/MAUPASSANT	5.500,00
91.	GAL. KREO/2 FAUT. F 545	15.000,00
92.	JC VRAIN/E. ZOLA	16.500,00
93.	JC VRAIN/A. DREYFUS	5.500,00

94.	GAL KREO/TABLE CHOP TOP	150.000,00
95.	JC VRAIN/A. CAMUS + A. GIDE	20.000,00
96.	JC VRAIN/E. POTTIER	2.650,00
97.	GAL KREO/LAMPAD. 1090/P	16.000,00
98.	GAL PASS/2 TABLES GIO PONTI	40.000,00
99.	GAL KREO/TABLE SOLARIS	21.600,00
100.	JC VRAIN/V. HUGO	8.000,00
101.	JC VRAIN/P. VERLAINE	4.300,00
102.	JC VRAIN/J. KESSEL	1.700,00
103.	JC VRAIN/L. TOLSTOI + JP SARTRE	3.250,00
104.	MIAMI GALL./MURAKAMI 550K\$	419.748,54
105.	GAL. KREO/HEROIC SHELVES	13.500,00
106.	JC VRAIN/V. HUGO	15.600,00
107.	GAL.KREO/BING SQUARE	10.000,00
108.	GAL.KREO/4 PIECES VINTAGE	13.377,93
109.	MIAMI GAL/M. CATTELAN 247 639\$	202.750,12
110.	GAL. KREO/LIANE TRIPLE	19.000,00
111.	JC VRAIN/G. APOLLINAIRE	10.400,00
112.	JC VRAIN/TR MALTHUS	1.250,00
113.	JC VRAIN/PICASSO + CELINE	17.090,00
	TOTAL	7.183.358,35

2°)

- Dans un ensemble immobilier sis à PARIS (75007) 225 rue de l'Université et 15 allée Paul Deschanel, cadastré section CQ, numéro 11, lieudit 15 allée Paul Deschanel, d'une surface de 00ha 04a 07ca, les biens et droits immobiliers ci-après désignés, savoir :
 - Lot numéro 106 : au premier étage, un appartement comprenant : antichambre, grand salon, petit salon, salle à manger, quatre chambres, salle de bains, quatre cabinets de toilette, cuisine, office, water-closets.
Et les 17.490/100.330èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.
 - Lot numéro 107 : au deuxième étage, à gauche sur le palier, un appartement comprenant : anti-chambre, cuisine, deux chambres, salle à manger, salon, cabinet de toilette, water-closets. Etant ici observé que suite à des travaux réalisés avec l'autorisation d'une assemblée générale de copropriétaires en date du 1er juin 2004, ledit lot numéro 107 est désormais composé comme suit : entrée, bibliothèque, dressing, salle de bains, chambre avec placard, bureau, salon; le tout communiquant avec le lot numéro 106, au moyen d'un escalier intérieur.
Et les 8.500/100.330èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.
 - Lot numéro 115 : au cinquième étage au-dessus de l'entresol : une chambre de domestique portant le numéro 7.

Et les 490/100.330èmes de la propriété du sol et des parties communes générales. - Lot numéro 118 : au cinquième étage au-dessus de l'entresol : une chambre de domestique portant le numéro 8. Et les 490/100.330èmes de la propriété du sol et des parties communes générales. - Lot numéro 119 : au cinquième étage au-dessus de l'entresol : une chambre de domestique portant le numéro 9. Et les 490/100.330èmes de la propriété du sol et des parties communes générales. - Lot numéro 127 : au sous-sol : une cave portant le numéro 8. Et les 10/100.330èmes de la propriété du sol et des parties communes générales Etant ici précisé que le prêt souscrit auprès de LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE, pour l'acquisition du lot numéro 107 sus-visé, restera à la charge de la société "A.M. CONSEIL". Le tout d'une valeur au 30 septembre 2011 de 7.200.000,00 €, ramenée à 7.199.857,86 euros pour des raisons pratiques d'arrondi du prix de rachat global des actions, ci	7.199.857,86 €
3°) • Agencements, mobilier, matériels de cuisine et accessoires Université. D'une valeur au 30 septembre 2011 de 25.970,50 €, ci.	25.970,50 €
4°)	
• Sous-concession parking consentie suivant acte sous seing privé en date à Paris, du 1^{er} juillet 2005, par la Société Anonyme d'Economie Mixte d'Exploitation du Stationnement de la Ville de Paris à la société A.M. PARTICIPATIONS, aux droits de laquelle se trouve actuellement la société A.M. CONSEIL, parc de stationnement : Musée Quai Branly, référence du contrat : 70005763, portant sur une place, niveau -1, numéro 1236, pour une durée de 38 ans, à compter du 30 juin 2006. • Concession parking place du Général Gouraud – 75007 PARIS, acquise par la société A.M. PARTICIPATIONS de Monsieur et Madame Alain MINC, demeurant à PARIS (75007) 225 rue de l'Université, aux termes d'un acte sous seing privé, en date à PARIS, du 17 juillet 1992, portant sur l'emplacement N° 533 du garage situé au 5^{ème} sous-sol dudit parking ; étant ici observé que Monsieur et Madame Alain MINC avaient acquis les droits	

d'occupation correspondant à l'emplacement sus-visé, suivant acte sous seing privé en date à PARIS du 11 janvier 1992, auprès de la société UNIGARAGES, elle-même concessionnaire du parc de stationnement place du Général Gouraud auprès de La Ville de Paris, les droits d'occupation acquis pour une durée de 75 ans. Etant observé que la propriété de ladite concession parking a été transférée à la société A.M. CONSEIL, ainsi qu'il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de la société A.M. PARTICIPATIONS du 20 novembre 2009 et du procès-verbal du Conseil de gestion du 23 décembre 2009. Le tout d'une valeur au 30 septembre 2011, de 45.873,99 €, ci	45.873,99 €
5°) Fonds de roulement Université, d'une valeur au 30 septembre 2011, de 1.639,30 €, ci	1.639,30 €
TOTAL	14.456.700,00 €

- d'annuler les 48.189 actions rachetées et de fixer à 722.835 € le montant de la réduction de capital.

- que le mali sur rachat d'actions soit 13.733.865,00 €, représentant la différence entre le prix de rachat de 14.456.700,00 €, soit 300 € par action et la valeur nominale des actions rachetées, soit 722.835,00 €, sera imputé sur le compte "Report à nouveau".

- que l'effet de ce mali sur les capitaux propres comptables sera partiellement compensé par l'enregistrement dans le résultat de l'exercice à clore le 31 décembre 2011, d'une plus-value imposable d'un montant brut de 653.548,82 €, plus-value réalisée sur l'attribution des biens immobiliers sis rue de l'Université à PARIS (75007).

- que la modification des articles 6 et 7 des statuts, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 4 novembre 2011, est devenue définitive.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président.

Copie certifiée conforme

